



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2021 N°83
20 décembre 2021

-Tarifs des péages de navigation de plaisance applicables
à compter du 1er janvier 2022

P 2

*Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.
Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

Tarifs des péages de navigation de plaisance applicables à compter du 1^{er} janvier 2022

Vu la délibération du 19 décembre 2017
(Bulletin officiel des actes n° 62 du 21 décembre 2017)

Péage dus par les propriétaires de bateaux de plaisance

La plaisance privée (paiement au comptant)

Forfait	I - de 8 ml*	II de 8 ml à - de 11 ml*	III de 11 ml à - de 14 ml*	IV 14 ml et plus*
1 JOUR	3,3€ x Longueur + 11,9€	3,3€ x Longueur + 17,9€	3,3€ x Longueur + 23,4€	3,3€ x Longueur + 29,1€
7 JOURS	4,3€ x Longueur + 16,1€	4,3€ x Longueur + 24,3€	4,3€ x Longueur + 32,3 €	4,3€ x Longueur + 40,2€
LOISIRS	7,9€ x Longueur + 29,0€	7,9€ x Longueur + 42,1€	7,9€ x Longueur + 55,1€	7,9€ x Longueur + 70,3€
LIBERTE	9,1€ x Longueur + 90,9€	9,1€ x Longueur + 208,3€	9,1€ x Longueur + 396,7€	9,1€ x Longueur + 517,7€

(*) Exprimé en € (arrondi à la première décimale supérieure)

Pour la catégorie des bateaux mus par la force Humaine, un forfait unique « Liberté » est défini au tarif forfaitaire de 42,9 euros.

Les coches nolisés

	Habitable*		Non habitable*	
	zone 1	zone 2	zone 1	zone 2
Forfait au réel SEMAINE	9,8€/ml	6,6€/ml	3,5€/ml	2,6€/ml

(*) Exprimé en € (arrondi à la première décimale supérieure)

Les bateaux écoles et les bateaux de démonstration pour la vente, la réparation ou le négoce

	Forfait Année*
Bateaux écoles	267,5 €
Bateaux de démonstration pour le négoce et la vente	351,7 €

(*) Tarif unique forfaitaire sur l'année civile, quelle que soit la surface du bateau, payable au comptant.
Exprimé en € (arrondi à la première décimale supérieure)

Les péages spéciaux dus par les propriétaires de bateaux de plaisance

La plaisance privée (*paiement au comptant*)

Forfait	- de 8 ml*	de 8 ml à - de 11 ml*	de 11 ml à - de 14 ml*	14 ml et Plus*
Liberté Tarif spécial	1,6€ x Longueur + 9,7€	1,6€ x Longueur + 21,3 €	1,6€ x Longueur + 40,2€	1,6€ x Longueur + 52,2€

Exprimé en € (arrondi à la première décimale supérieure)

Les embarcations mues à la force humaine bénéficient d'un tarif forfaitaire de 4,8 € par bateau.

Les coches nolisés (*paiement au comptant*)

	Habitable*		Non habitable*	
	zone 1	zone 2	zone 1	zone 2
Forfait au réel SEMAINE	1,7€/ml	1,4€/ml	1,1€/ml	1,0€/ml

(*) Exprimé en € (arrondi à la première décimale supérieure)